

Conjugaison : l'impératif présent

I. Verbes réguliers

L'impératif ne se conjugue qu'à trois personnes : **2^{ème} du singulier, 1^{ère} et 2^{ème} du pluriel**, sans sujet exprimé.

Pour les autres personnes, il faut utiliser les formes du présent du **subjonctif** (venir : qu'il vienne !).

1. Verbes du **1^{er} groupe** : -e, / -ons / -ez (chante / chantons / chantez) + cueillir, ouvrir, offrir, souffrir, couvrir.

Attention ! Les verbes du premier groupe ne prennent pas de « s » à la deuxième personne du singulier.

2. Verbes du **2^{ème} groupe** : -s / -ssons / -ssez (finis / finissons / finissez).

3. Verbes du **3^{ème} groupe** : -s / -ons / -ez (prends, prenons, prenez).

II. Verbes irréguliers du troisième groupe

Aller (va / allons / allez) ; **dire** (dis / disons / dites) ; **faire** (fais / faisons / faites) ; **savoir** (sache / sachons / sachez)

Remarque : il faut utiliser les formes du subjonctif pour certains verbes irréguliers.

Avoir (aie / ayons / ayez) ; **être** (sois / soyons / soyez) ; **vouloir** (veuillez...).

III. Cas particuliers

- Trait d'union entre le verbe à l'impératif et un pronom personnel complément (regarde-moi).
- Ajout d'un « s » à la 2^{ème} personne du singulier quand le verbe à l'impératif est suivi de « en » ou de « y » (parles-en ; vas-y).
- A l'infinitif, ordre des mots particulier à la forme négative (Ne pas fumer.)